

# Compte-rendu des frais d'intermédiation 2023

---

## I. Objet

Conformément aux dispositions des articles 319-18 et 321-122 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), S14 capital fait part des conditions dans lesquelles elle a recours à des services de recherche et d'exécution des ordres cours de l'année 2023.

## II. Répartition des frais entre exécution et service d'aide à la décision

La répartition constatée est :

- 49.31% pour l'exécution
- 50.69% pour le service d'aide à la décision

## III. Prévention des conflits d'intérêts

Afin d'appliquer les restrictions MIF 2 sur les incitations, la rémunération du service d'exécution est indépendante de celle de la recherche financière. S14 Capital a signé des conventions avec ses fournisseurs de recherche.

Aucun contrat de rétrocession n'a été conclu. Les frais de recherche sont payés directement par S14 capital.

La politique d'exécution prévient les potentiels conflits d'intérêts dans le cadre de l'exécution des décisions d'investissement. Les critères de choix d'un intermédiaire de marché plutôt qu'un autre sont indépendants de la fourniture de recherche

Date d'édition : 07/05/2024